

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

1er Février 2001

Décret n°2001-3 du/ MFPRAPF/DGFP/DPME-SR
Portant intégration, nomination, titularisation à titre
exceptionnel et versement de certains candidats dans les
cadres des services sociaux (enseignement), en tête
Monsieur **BADINGA(Rofyko Perval.)**

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67/304 du 30 septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la note de service n° 0058/MEN-CAB/DGASG/DPAA du 11 janvier 1995 portant recrutement des volontaires de l'enseignement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :

Article 1 : Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement dans les lycées (CAPEL), obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur certifié des lycées de 1^{er} échelon stagiaire, indice 830, titularisés exceptionnellement au 1^{er} échelon, indice 830, ACC= 1 an et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de titularisation	Option du diplôme
1-	BADINGA (Rofyko Perval) né le 19 mai 1966 à Mossendjo	5 février 1996	5 février 1997	Philosophie
2-	DISSOUSSOU (Emery Patrice) né le 22 février 1966 à Pointe-Noire	13 février 1996	13 février 1997	Histoire-géographie
3-	EBETHAS-NKOKELA (Modeste) né le 14 juin 1966 à Boha	5 février 1996	5 février 1997	Philosophie
4-	IBOUANGA (Florian) né le 14 décembre 1964 à Pointe-Noire	12 février 1996	12 février 1997	Sciences naturelles
5-	KODA (Romuald Iréné) né le 2 juillet 1965 à Mengouengouélé (Makabana)	10 janvier 1996	10 janvier 1997	Philosophie
6-	KOUBONDIKILA (Paul) né le 9 février 1966 à Loudima-gare	7 février 1996	7 février 1997	Sciences naturelles
7-	MADINDA (Albert Yvon) né le 31 octobre 1965 à Pointe-Noire	3 février 1996	3 février 1997	Sciences naturelles
8-	MALANDA-TOMBA (Urbain) né le 19 octobre 1966 à Brazzaville	11 avril 1996	11 avril 1997	Français
9-	MBOUSSI (Martin) né le 28 juillet 1959 à Madingou	5 février 1996	5 février 1997	Histoire-géographie
10-	MOLATOLA (Jean Rémy) né le 27 août 1967 à Impfondo	9 février 1996	9 février 1997	Histoire-géographie

SH

11-	MPOUNKOUO (Ignace) né le 31 juillet 1965 à Mbaya SH	5 février 1996	5 février 1997	Philosophie
12-	MVOUENZOLO (Modeste) né le 14 décembre 1967 à Aubeville SH	12 février 1996	12 février 1997	Histoire-géographie
13-	MISSIE (Justin) né le 2 octobre 1966 à Dolisie SH	6 février 1996	6 février 1997	Philosophie
14-	NGOMBO (Charles) né le 1 ^{er} novembre 1964 à Brazzaville SH	9 novembre 1998	9 novembre 1999	Histoire-géographie
15-	NGOMA (Henri Fulgence Noël) né le 11 août 1965 à Madingou SH	19 février 1996	19 février 1997	Sciences naturelles
16-	NGOMA MBOUMBA (Jean Christophe) né le 20 octobre 1966 à Madingo-Kayes SH	26 février 1996	26 février 1997	Histoire-géographie
17-	MABOULOU (Paul) né le 1 ^{er} mai 1963 à Domaine saint-Gabriel SH	9 février 1996	9 février 1997	Histoire-géographie
18-	MALONGA (Auguste) né le 14 décembre 1961 à Béla SH	19 février 1996	19 février 1997	Histoire-géographie
19-	MANDELLO-BAZOLA (Jean Dieudonné) né le 9 octobre 1965 à Jacob SH	19 février 1996	19 février 1997	Sciences naturelles
20-	NKOUKA (Théodore) né le 1 ^{er} août 1967 à Hamon SH	15 avril 1996	15 avril 1997	Mathématiques
21	NGUIMBI (Hilaire) né le 18 octobre 1967 à Ngouédi SH	8 octobre 1996	8 octobre 1997	Sciences naturelles
22-	MVOUADA (Félix) né le 10 avril 1966 à Aubeville (Madingou) SH	10 février 1996 SH	10 février 1997 SH	Anglais SH

Article 2 : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850, ACC = 1 an, pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

SH

Cuisy

Article 3 : Conformément au décret n°94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 4 : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, et de la solde pour compter du 1^{er} janvier 2000, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 1^{er} Février 2001

Denis SASSOU NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique, des réformes administratives et de la promotion de la femme,



Jeanne DABENZET

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique.

Pierre NZILA

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRAPF-BST	3
DGB	3
DGCF	2
MEPSSRS	2
DPAA	2
INTERESSES	22
DOSSIERS	66
SGG/BC	3

Culsey